



1. But

Cette norme régit le positionnement des tampons sur les véhicules-modèles et sur les butoirs, ainsi que leur dimensionnement.

Les contraintes propres au modélisme exigent pour les dimensions limites une certaine non-conformité à la réduction à l'échelle de celles que fixent pour le prototype le RIC et le RIV. C'est ainsi par exemple que :

- si, à une certaine échelle, divers rapports de réduction du matériel sont pratiqués, ce qui est le cas pour l'échelle 0, l'exploitation en mélange doit rester possible.
- le large débattement des têtes des attelages au dessous des tampons ne doit pas compromettre la sécurité de la " fonction attelage ".

A ces exigences s'ajoutent, pour la circulation à tampons touchants, les conditions qu'il faut imposer au tracé de la voie, conditions dont il n'est pas traité dans cette norme.

2. Positionnement en plan et en niveau

La position des centres des tampons (fig. 1) est déterminée par les cotes prescrites avec tolérances dans le tableau 1. Dans l'utilisation de ces tolérances, il y a lieu de s'assurer que, compte tenu des dimensions des plateaux, le minimum fixé pour la cote u (plan de roulement – bord inférieur des plateaux) est respecté.

Fig. 1

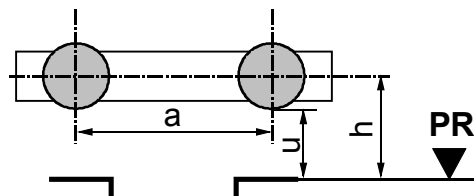


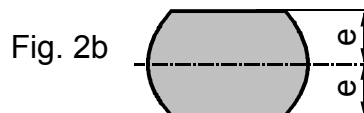
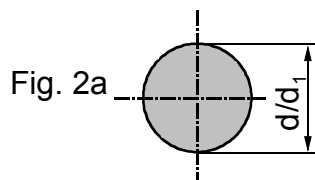
Tableau 1

Echelle	a			h			u_{\min}
Z	8,0	+ 0,1	- 0,1	5,0	+ 0,3	- 0,3	3,9
N	11,0	+ 0,1	- 0,1	6,7	+ 0,3	- 0,3	5,4
TT	14,5	+ 0,2	- 0,2	8,9	+ 0,4	- 0,4	7,1
H0	20,0	+ 0,2	- 0,2	12,2	+ 0,5	- 0,5	9,8
S	27,5	+ 0,3	- 0,3	16,5	+ 0,5	- 0,6	13,3
0	39,5	+ 0,7	- 0,7	23,6	+ 0,7	- 1,0	18,8
I	54,5	+ 0,5	- 0,5	33,0	+ 0,5	- 1,5	26,2

3. Plateaux des tampons

Les diamètres minimaux, aux diverses échelles, des plateaux de tampons, cote d , sont indiqués au tableau 2.

Si les plateaux ont la forme oblongue de la fig. 2b, c'est le mini de la cote e , qui est à respecter.



Sur les voitures prototypes antérieures à 1961 les plateaux des deux tampons vus à droite depuis le centre du véhicule (opposés en diagonale) sont bombés, les deux autres, vus à gauche, étant plats (fig. 3). Sur les matériels construits depuis 1961, ce sont tous les plateaux qui sont bombés ; le rayon r du bombement est indiqué au tableau 2.

Tableau 2

Echelle	D min	d_1 ¹⁾ min	E min	R min
Z	1,6	1,7	0,8	7
N	2,0	2,3	1,0	10
TT	2,8	3,1	1,4	13
H0	3,8	4,3	1,9	18
S	5,2	5,8	2,6	24
0	7,6	8,3	3,8	34
I	10,6	11,5	5,3	47

1) Remarque : La cote d_1 vaut pour les reproductions de véhicules postérieurs à 1939.

